Image not found or type unknown

Chèque et opposition droit et obligation

Par **adras maeva**, le **30/11/2017** à **05:49**

Bonjour,

Je pensais m'être fait voler mon chèque mais en fait je connais la personne qui a imité ma signature, etc... Je ne veux pas porter plainte contre cette personne mais j'ai déjà déclaré à ma banque que c'est un vol et aussi fait opposition, mais ma banque me demande un récépissé de dépôt de plainte mais je n'ai pas porté plainte et si je leur explique qu'en fait ce n'était pas un vol mais que je connais la personne et que je ne veux pas porter plainte, il va se passer quoi s'il vous plait ? Il vont enlever l'opposition ? Ou ?

Veuillez me répondre dans les meilleurs délais.

Merci,
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/11/2017** à **06:47**

Bonjour,

La réponse est simple et double.
1 - quelque soit le montant de ce chèque, il vous sera débité, libre à vous de vous retourner contre son bénéficiaire,
2 - la banque peut se retourner contre vous pour escroquerie et vous interdire bancaire pendant 5 ans, avec inscription au fichier national des banques.

Voilà ce que vous risquez.

Seule solution : déposer cette plainte, vous n'avez pas le choix.

Par **adras maeva**, le **30/11/2017** à **06:53**

d'accord merci beaucoup.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés